

COMMUNE DE BATS

Séance du 21 Février 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE

L'An Deux Mille vingt, le Vingt-un du mois de Février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Jacques DUTOYA, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 12/02/2020

Présents : DUTOYA Jean Jacques - DUPOUY Jean Marc - DEDEBAN François - LESPIAU Karine- DABESCAT Marc - LION Marie-Agnès - MARTINET Paula.

Absents excusés : LABROUCHE Bertrand – MARTIN Gaëlle– SIMAO Marco

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Karine LESPIAU.

Considérant que les réalisations de l'année 2019 font apparaître les résultats suivants,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses	172 997.79€
-	
- Recettes	195 921.85€
Report recettes	147 354.94€
SOIT	343 276.79€

Soit un excédent de fonctionnement de 170 279€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses	35 050.09€
Report dépenses	30 850.09€
SOIT	65 900 .18€
- Recettes	51 140.46€

Soit un besoin de financement de 14 759.72€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, LE CONSEIL MUNICIPAL (6voix pour et 1 abstention) :

- **approuve le compte administratif 2019 du budget primitif de la commune de Bats**
- **Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 au budget primitif 2020 comme suit**

SECTION FONCTIONNEMENT :

Recettes : art 002 – 155 519.28€

SECTION INVESTISSEMENT :

Recettes : art 1068 – 14 759.72€

Dépenses : art 001 - 14 759.72€

Fait et délibéré les Jour, Mois et An ci-dessus.

Le Maire,
DUTOYA Jean Jacques